

Jérémy DELMULLE, *Prosper d'Aquitaine contre Jean Cassien. Le Contra collatorem, l'appel à Rome du parti augustinien dans la querelle postpélagienne*

Barcelone/Rome, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales (« Textes et Études du Moyen Âge », 91), 2018

Raúl Villegas Marín



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhr/11038>

DOI : 10.4000/rhr.11038

ISSN : 2105-2573

Éditeur

Armand Colin

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2021

Pagination : 142-145

ISBN : 978-2-200-93375-3

ISSN : 0035-1423

Référence électronique

Raúl Villegas Marín, « Jérémy DELMULLE, *Prosper d'Aquitaine contre Jean Cassien. Le Contra collatorem, l'appel à Rome du parti augustinien dans la querelle postpélagienne* », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 1 | 2021, mis en ligne le 19 mars 2021, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/11038> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhr.11038>

Ce document a été généré automatiquement le 30 mars 2021.

Tous droits réservés

Jérémy DELMULLE, *Prosper d'Aquitaine contre Jean Cassien. Le Contra collatorem, l'appel à Rome du parti augustinien dans la querelle postpélagienne*

Barcelone/Rome, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales (« Textes et Études du Moyen Âge », 91), 2018

Raúl Villegas Marín

RÉFÉRENCE

Jérémy DELMULLE, *Prosper d'Aquitaine contre Jean Cassien. Le Contra collatorem, l'appel à Rome du parti augustinien dans la querelle postpélagienne*, Barcelone/Rome, Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales (« Textes et Études du Moyen Âge », 91), 2018, XLIV-381 p., 24 cm, 55 €, ISBN 978-2-503-58429-4.

- 1 « Au début comme à la fin, il y a un texte ». Cette phrase, écrite par Jérémy Delmulle au sujet du *Contra collatorem* de Prosper d'Aquitaine (p. 171), peut aussi s'appliquer à son propre ouvrage. Il s'agit de la version remaniée de sa thèse de doctorat en lettres classiques soutenue à l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV) en 2014, laquelle constitue une sorte d'introduction à l'édition critique du *Contra collatorem*, préparée par le même auteur pour la *Series Latina* du *Corpus Christianorum*. On ne peut que saluer ces précieuses contributions au renouvellement des études sur Prosper d'Aquitaine, un auteur dont l'esprit éristique n'est pas proche de la sensibilité contemporaine, certes, mais dont la contribution à la systématisation de la pensée augustinienne sur la grâce et la liberté humaine et partant, à l'histoire de la pensée occidentale, ne saurait être sous-estimée. Or, ce livre n'intéressera pas seulement les historiens de cette

« controverse postpélagienne » gauloise dont Prosper fut l'un des protagonistes. Comme l'auteur le souligne à bon droit, nous avons ici affaire à l'un des rares exemples dans la littérature hérésiologique chrétienne où le texte incriminé – la *Collatio* XIII de Jean Cassien – nous est parvenu dans son intégralité et de façon indépendante. La comparaison des œuvres de Cassien et de Prosper permet donc à l'auteur de déconstruire le « processus d'hérétisation » mené par Prosper à l'encontre de Cassien, ce qu'il fait de façon minutieuse. Pour cette raison, ce livre est appelé à devenir aussi un ouvrage de référence sur ce qu'on pourrait appeler le « métier d'hérésiologue », dans le sillage de la grande tradition académique française inaugurée par Alain Le Boulluec.

- 2 Après une introduction à l'historiographie sur l'opposition entre Prosper et Cassien, de forte empreinte confessionnelle jusqu'à tout récemment, J. Delmulle donne une brève présentation de la « controverse postpélagienne » gauloise du premier tiers du v^e siècle (chap. 1). On pourrait se demander à ce propos si, compte tenu de la continuité essentielle des thèmes discutés durant les controverses « pélagienne » et « postpélagienne » – par ailleurs bien mise en relief par l'auteur –, ainsi que de la mise en question, par l'historiographie la plus récente, du « pélagianisme » de Pélage, il ne vaudrait pas mieux parler de « controverses tarde-antiques sur la grâce », abandonnant une fois pour toutes l'emploi, pour désigner ces débats, de termes fondés sur des anthroponymes (« pélagienne », « célestienne » ou même « augustinienne »), un héritage empoisonné de l'hérésiologie ancienne.
- 3 Le deuxième chapitre, consacré à la datation et au destinataire du *Contra collatorem*, défend l'hypothèse selon laquelle ce dossier d'accusation contre Cassien aurait connu deux étapes de rédaction, sa mise au point finale étant de peu postérieure à l'avènement sur le siège de Rome de Xyste (III) le 31 juillet 432, dont Prosper s'attendait à ce qu'il prête une oreille favorable à ses accusations contre le moine marseillais. La démonstration de l'auteur est convaincante, mais je propose tout simplement de dater le début de la démarche prospérienne un peu avant, encore du vivant d'Augustin. En effet, dans sa lettre à Augustin (n° 225 dans la correspondance de l'évêque d'Hippone), Prosper donne déjà à entendre qu'il espère d'Augustin et de ses collègues africains qu'ils prennent des mesures sévères contre ses adversaires provençaux dans le cas où ceux-ci persévéraient dans l'erreur (*Lettre* 225, 9 : « qu'ils sachent bien qu'il en faudra venir à l'incision, là où on se trouvera en présence d'une tumeur persistante » ; traduction de Jean Chéné et Jacques Pintard dans *Bibliothèque Augustinienne* 24, Paris, 1962, p. 412). Or, dans sa réponse à Prosper, Augustin s'est refusé à entériner l'accusation de « pélagianisme » portée contre les Provençaux (*De praedestinatione sanctorum*, 1, 2 : « en maintenant en eux ces vérités auxquelles ils sont parvenus, ils montrent qu'ils sont bien éloignés de l'erreur pélagienne » ; BA 24, p. 467), en se bornant tout simplement à essayer d'éclaircir leurs doutes concernant la prédestination et en les invitant aussi à prier Dieu pour qu'il leur donne l'intelligence. L'approche conciliante d'Augustin aurait donc convaincu Prosper de la nécessité de répertorier de façon systématique les erreurs de ses adversaires, afin de montrer leur nature « pélagienne » et d'adresser son dossier d'accusation directement à Rome, sans passer par l'intermédiaire de l'Église africaine – à laquelle il avait jadis accordé le mérite d'avoir assuré la direction intellectuelle de la lutte contre l'hérésie pélagienne : on se souviendra à ce propos de son célèbre *tu [...] Africa [...] decernis quod Roma probet, quod regna sequantur* (*Peri akharistôn*, V. 72-78).

- 4 Dans les chapitres 3 et 4, J. Delmulle s'attache à déconstruire la démarche hérésiologique de Prosper, depuis le travail préparatoire (choix de l'adversaire et de l'œuvre cible de sa diatribe, « distillation » des propos de Cassien dont la racine « pélagienne » sera dévoilée par Prosper), jusqu'à la mise au point finale du portrait de Cassien « l'hérétique » (attribution à celui-ci des vices caractéristiques de l'hérétique idéal-typique et d'autres découlant de sa qualité de moine). Parmi les nombreux acquis de cette recherche, je tiens à souligner son analyse du recours à l'argument historique et aux autorités « romaines », et notamment, la mise en relief du rôle que l'*imitatio Augustini* a jouée dans la construction de cette controverse par Prosper : présence du *Contra duas epistulas Pelagianorum* et du *De perfectione iustitiae hominis* à l'arrière-plan du *Contra collatorem*, recours à des citations scripturaires et à des autorités patristiques déjà exploitées par Augustin dans ses écrits anti-pélagiens, etc. Par ce biais, l'entreprise polémique de l'Aquitain est devenue une sorte de miroir reflétant celle d'Augustin contre les « Pélagiens ».
- 5 Le chapitre 5 est consacré aux éléments de doctrine dans le *Contra collatorem* et vise à mesurer l'écart qui sépare les prises de position théologiques des deux adversaires. J. Delmulle a sans doute raison de souligner qu'une étude de la théologie de la grâce de Cassien ne peut pas se circonscrire à la *Collatio* XIII, mais on regrette qu'outre cette conférence, il n'ait analysé que la *Collatio* III et l'*Institutio* XII, des textes récurrents dans les études consacrées à cette question, sans prendre en considération l'ensemble de l'œuvre de Cassien. Or, d'une telle étude d'ensemble il ressortirait que l'approche de Cassien à la question du rapport entre grâce et volonté humaine relève de sa propre construction de l'expérience ascétique, tandis que celle de Prosper et d'Augustin se fonde sur ce qu'on pourrait appeler le « cas typique » du chrétien « moyen » vivant dans le siècle. Le choix par Prosper de la *Collatio* XIII pourrait donc s'expliquer par le fait paradoxal qu'il s'agit de la plus « augustinienne » des œuvres de Cassien, celle par laquelle le moine marseillais a voulu intervenir dans les controverses contemporaines sur la grâce en se conformant au cadre théorique de ces débats tel qu'il avait été défini par Augustin – un cadre théorique qui lui était donc, dans une certaine mesure, étranger. La question se pose également de savoir pourquoi Prosper a passé sous silence la diatribe de Cassien contre la prédestination augustinienne dans sa *Collatio* XVII, où le moine marseillais s'en prend à l'existence d'un « décret inexorable » de Dieu et soutient en revanche que Dieu est toujours prêt à changer sa sentence à l'encontre des hommes en considération de leurs mérites présents (*Collatio* XVII, 25). Prosper connaissait très probablement cette conférence, à laquelle il semble faire allusion dans le *Contra collatorem*, 5, 2. S'il a choisi de garder le silence devant ces critiques, c'est peut-être parce qu'il était conscient que l'Église de Rome n'allait pas entériner une apologie explicite de la prédestination augustinienne. Il ne reste pas moins que, comme le montre J. Delmulle, la théorie de la prédestination constitue le soubassement implicite de la théologie du *Contra collatorem*.
- 6 Ces brèves remarques et suggestions ne sauraient en rien diminuer la valeur d'un ouvrage appelé à devenir une référence des études sur les controverses tardo-antiques sur la grâce et, plus généralement, sur la littérature hérésiologique ancienne. Qui plus est, la lecture de ce livre invitera l'historien des religions à réfléchir sur sa propre manière d'approcher ses sources, parfois plus proche qu'on ne le croit des démarches hérésiologiques anciennes et modernes.

AUTEURS

RAÚL VILLEGAS MARÍN

Université de Barcelone.